



N/Réf. : CJ - Bourses et primes

*Suivi technique : Mathieu LEFEUVRE/ Cyprien CHAMP*

*Suivi administratif : Eliza LEKAJ*

**Objet** : Bourses BIA et prime découverte FFVL

## BREVET D'INITIATION AÉRONAUTIQUE AIDES FFVL

### PRÉSENTATION

Le Brevet d'initiation aéronautique, ou BIA, est un diplôme délivré conjointement par l'Éducation nationale, sous l'autorité du recteur d'académie assisté du CIRAS (Comité d'initiation et de recherche aéronautique et spatiale), et par la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

La formation est dispensée principalement dans les établissements scolaires (lycées, collèges...) et peut s'inscrire dans le cadre du projet d'établissement. Les domaines abordés sont les suivants : aérodynamique et mécanique de vol, connaissance des aéronefs, météorologie, navigation, sécurité des vols et réglementation, histoire de l'aéronautique et de l'espace.

La Fédération française de vol libre apporte sa pierre à l'édifice en informant les jeunes sur ses activités, et en mettant en place un programme de financement pour favoriser l'accès des jeunes lauréats du BIA au pilotage de nos aéronefs (parapente ou delta). Ce soutien porte sur des bourses dédiées : la « **prime découverte** » (soutien de 30€ à la découverte de la pratique) puis la « **bourse formation** » (soutien de 200€ au jeune titulaire du BIA pour l'initiation au delta ou au parapente).

La formation comprend une partie théorique (organisée et assurée au sein l'établissement) et pratique (organisée et assurée par une structure de vol libre).

### COMMENT S'INVESTIR DANS L'ACTION B.I.A.

Le partenariat entre un club ou une école de vol libre et un établissement scolaire ou universitaire est matérialisé par une convention qui peut aussi associer une structure fédérale à un club de vol à voile ou un aéro-club, souvent porteur du projet à l'origine. La convention fixe les modalités de mise en œuvre de la préparation théorique et pratique au BIA par le vol libre.

### PASSER LE CAEA

Le certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique ([C.A.E.A.](#)) est un diplôme sanctionnant les études suivies, en formation initiale ou en formation continue, par les étudiants, maîtres et professeurs désireux de participer à un enseignement dans le domaine de l'aéronautique en milieu scolaire et universitaire. Il est aussi accessible à d'autres publics non enseignants. De nouvelles équivalences et allègements sont prévus depuis 2015 par le nouvel arrêté du CAEA. Tous nos moniteurs sont concernés !

Le détail du dispositif est [ici](#).

### CONVENTION

Plusieurs modèles de conventions passées entre établissement scolaire et structure affiliée à la FFVL sont disponibles auprès du secrétariat fédéral.

## LA FORMATION au BIA

La formation est assurée sous la responsabilité d'un titulaire du C.A.E.A. (certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique) qui peut faire intervenir toute personne ayant les compétences requises même non titulaire du C.A.E.A.

Elle comprend une **partie théorique** et une **partie pratique**.

### LA FORMATION THÉORIQUE :

La formation théorique est généralement assurée au sein de l'établissement par l'équipe constituée autour du responsable pédagogique (enseignant détenteur du CAEA ou non). Sa durée est de l'ordre de 40 heures.

Les cours peuvent s'appuyer sur divers supports pédagogiques, et en particulier :

- le [CD rom](#) de préparation au BIA de la FFVL ;
- l'ouvrage paru aux Éditions Cépadues (Toulouse) : « *INITIATION A L'AÉRONAUTIQUE* ».
- l'application mobile pour Iphone/Ipad, disponible gratuitement sur l'App Store à l'adresse suivante : <https://appsto.re/fr/y4Ww6.i> Voir aussi [www.facebook.com/biaquiz](http://www.facebook.com/biaquiz)

### LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique des élèves de l'option B.I.A. est assurée par la structure de vol libre, dans le respect des règles fédérales en matière d'encadrement et d'assurances.

Elle peut prendre la forme de séances de pente-école et de vols biplace pédagogiques.

## AIDES FFVL

### PRIME DÉCOUVERTE

Cette « prime découverte » de 30 euros par jeune permet de diminuer le coût de la prestation globale proposée dans le cadre de la découverte du vol libre. Elle peut être versée à la structure investie dans l'opération.

Pour prétendre à la « **prime découverte** », le club ou l'école :

- doit être identifié comme **partenaire de la formation BIA**,
- doit **présenter une facture** correspondant au nombre de jeunes concernés, les dates des séances de découverte, le nom du ou des encadrants
- **doit licencier tous les jeunes concernés** (à minima par le biais du titre de participation « journée contact »)

### BOURSE FORMATION

La bourse formation de 200 euros par jeune est dédiée à l'initiation au vol libre (delta ou parapente) du jeune titulaire du BIA.

La « **bourse formation** » est attribuée à la structure qui encadre le jeune, en une seule fois, sur présentation :

- de la copie du **diplôme du BIA**,
- **d'une facture** de prestation de tout club-école ou école française de vol libre,
- d'une **licence fédérale annuelle** en cours de validité.

La bourse formation peut être sollicitée dans un délai de cinq ans (début de la formation) après l'obtention du BIA.

### LA MÉTHODE - VERSEMENT DES AIDES

La demande s'effectue depuis l'intranet FFVL.

Procédure INTRANET : (demande de subvention via intranet)

Intranet STRUCTURE

Subventions

— DEMANDER UNE NOUVELLE SUBVENTION

Subvention \*

BIA

Remplir la demande

Fichiers à joindre obligatoirement :

- Facture
- RIB
- Pour l'action 01 - Prime découverte : liste nominative des jeunes concernés
- Pour l'action 02 - Bourses formations : copie du diplôme du BIA

PRÉVISIONS

Catégorie / Actions éligibles \*

- 01 - Prime découverte  
 02 - Bourse formation

[éditer aide 133]

Nom de la structure porteuse, partenaire du BIA

Structure FFVL encadrante \*

Nombre de primes ou bourses \*

Dates des séances de découverte pour l'action : 01 - Prime découverte (obligatoire)

Commentaire

Responsable du suivi de la demande de subvention \*

— DOCUMENTS POUR LA DEMANDE

[éditer aide 2020]

Nom du fichier	Taille	Statut
Glissez vos fichiers ici.		
<a href="#">+ Ajouter des fichiers</a> <a href="#">↑ Démarrer le téléchargement</a>		0 b 0%



**Fédération Française de Vol Libre**  
Delta • Parapente • Cerf-Volant • Kite • Boomerang

## CONTACT

Réf com Jeunes FFVL	Suivi technique : Mathieu LEFEUVRE - m.lefeuvre@ffvl.fr Cyprien CHAMP - c.champ@ffvl.fr Suivi administratif : Eliza LEKAJ – eliza@ffvl.fr
---------------------	--